

COMITÉ DE DIRECTION

SOUS RESERVE D'HOMOLOGATION

Présent.e.s : Mmes FAUCOUNEAU Elodie, LAGARDE Valérie, LUCAS Nathalie - MM. GOUGNARD Alexandre (Président), BANEY Hubert, BARAT Erik, BIDART Jean Luc, CATALAA Jean Louis, CHAUVIN Jean Bernard, COENE Éric, DARMUZEY Yvon, DARRIET Didier, DUBARRY Christian, DUBEDAT Jean-Pierre, DUNOGUIEZ Nicolas, DUPIOL Alain, GAUDET Michel, GOMEZ Antoine, GRENIER Patrick, HUGUET Frédéric, LAGU Michel, LALANNE Joël, LO PINTO Yannick, LUCANTE Robert, RAFI Ali, SARRAUTE Romain, ZOLOTA Samir

Excusé.e.s : Mme BAUD Valérie, MM. DEBINSKI Alain, DEVAUX Michel.

Assiste : Nicolas SOULÉ – Directeur Général du District

Ouverture par le Président du District, Alexandre GOUGNARD, à 9 heures.

BAREME D'ENGAGEMENT DES EQUIPES 2020/2021

- Sur proposition de Nathalie LUCAS - Vice-Présidente en charge du Pôle Compétitions Jeunes et Football à Effectif Réduit, le Comité de Direction valide à l'unanimité les tarifs 2020/2021 concernant les plateaux féminins.

| FOOT FEMININ | ENGAGEMENT PAR EQUIPE |
|-------------------|-----------------------|
| Plateau U15F à 5 | 40 €uros |
| Plateau U13F à 5 | 40 €uros |
| Plateau U11F | 40 €uros |
| Plateau U11F à 5 | 20 €uros |
| Plateau U6F à U9F | 20 €uros |

VALIDATION DES COMMISSIONS

COMMISSION TECHNIQUE

Président : RAFI Ali

Membres : Cédric FARAIRE, Marc RAFA, Germain MAULUN, Emile DUBEARN, Christophe FELDMULLER, Océane DUFFEAU, Fabrice VENIER.

Assistent : (si besoin) Frédéric PARISOT, Jérôme DAUBA, Serge BASSO, Jim VIEILLEDENT

COMMISSION TECHNIQUE - INTERVENANTS

ALOY Wilfried, ANDEOL Mickael, ARTIGA Yoan, BAUDRY Anthony, CABRERA Olivier, CASTANDET Amandine, COUPY, Cyrille, DARMUZEY Yvon, DELOUBES Jean Pierre, DEMARQUE Serge, DOURIN Jean Bernard, DUBEARN Emile, DUFFAU Océan, FARAIRE Cédric, FELDMULLER Christophe, FERRET Pierre, GASTON Bruno, GIRAUD Jean Claude, GUIJARRO Antoine, HARDY Claude, HADJADJ Jérémy, HAUBARD Adrien, JUHEL Hugo, LAGARDE Valerie, LANDAIS Pierrick, LAROCHE Philippe, LOUAFI Cyrille, LOUAFI Kamel, MALTERRE Gérard, MARQUES, Raphaël, MAULIN Germain, MEYRE Alexandre, MORTIER Stephan, NASSIET Simon, NAVARRI Sebastien, PELLEAU Regis, PEREIRA Jose, PIRS Kevin, RAFA Marc, RAFI Ali, RAOUL Jean François, RUIZ Denis, SELLE Vincent, SKALEJ Vincent, TANGUY Emmanuel, TARDY Richard, VENIER Fabrice, VIDES Pedro, VITRY Romain.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la Commission Technique et les intervenants.

POINT AGENDA

Dates des réunions du Comité de Direction – Saison 2020/2021

- Samedi 23 janvier 2020 (10h/17h)
- Samedi 20 février 2021 (9h/12h30)
- Samedi 20 Mars 2021 (9h/12h30)
- Samedi 17 Avril 2021 (9h/12h30)

Dates des réunions du Bureau du Comité de Direction – Saison 2020/2021

- Mardi 12 janvier 2021 (18h30/20h30)

COMITÉ DE DIRECTION

- Mardi 16 Février 2021 (18h30/20h30)
- Mardi 16 mars 2021 (18h30/20h30)
- Mardi 13 avril 2021 (18h30/20h30)

POINT SUR LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

Avant de donner la parole à Robert Lucante, chef de projet, le Président du District tient à remercier le groupe de travail DLA, avec une mention particulière à Valérie LAGARDE, Robert LUCANTE et Nicolas SOULÉ pour le travail de ces dernières semaines concernant ce dossier.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) est une assistance à un « audit ressources humaines ».

Robert LUCANTE recontextualise cette démarche notamment pour les nouveaux élus.

Dès la saison dernière, les élus du Comité de Direction du District de la Gironde se sont interrogés sur la capacité à aller plus loin qualitativement dans la démarche de professionnalisation de notre institution.

En effet, le District de la Gironde se distingue à la fois par la superficie et par le « poids » des licenciés, un quart des licenciés de la ligue Nouvelle Aquitaine viennent du District de la Gironde, on se doit alors d'être exemplaire.

Afin d'aller plus loin dans l'organisation, les élus ont convenu qu'il fallait faire appel à un « œil extérieur », et son choix s'est porté sur le cabinet Artisans Conseil.

A l'issue d'une enquête auprès des clubs et d'un travail collectif important sur plusieurs mois, le projet Horizon 2030 a pu voir le jour, et s'est articulé autour de 4 axes : Proximité, Qualité, Communication, Innovation, définissant 10 objectifs déclinés en 30 actions. Ce document va devenir notre projet associatif.

Pour mener à bien ce projet associatif, il manquait le volet ressources humaines, et pour ce faire, le District de la Gironde a monté un dossier de demande de financement public auprès de l'IFAID (Institut de Formation et d'Appui Aux Initiatives de Développement).

Un groupe de travail a été mis en place et a œuvré avec le cabinet Artisans Conseil, représenté par M. BOBST Frédéric, retenu pour cette seconde mission.

Après quelques mois de travaux, le groupe de travail a coconstruit des fiches de poste avec le Directeur et les salariés concernés à partir d'une fiche type définie par ce même groupe de travail.

De plus, un organigramme fonctionnel dans lequel le salarié décrit les interactions qu'il a avec les autres salariés du district d'une part et d'autre part avec des acteurs extérieurs (clubs en premier lieu, ligue, institutions, commissions).

Ces outils vont permettre de fixer à chaque salarié des objectifs clairs.

Artisans Conseil a remis le mercredi 16 décembre 2020, le rapport du dispositif local d'accompagnement, et ceux comportant des préconisations avec les divers éléments décrits ci-dessus, qui devraient également aider la commission RH à établir un plan de formation pluriannuel.

POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA VENTE DE NOS LOCAUX

Jean Luc BIDART, chef de projet présente aux Membres du Comité de Direction, l'avancement du dossier de ventes de nos deux établissements (Bruges et Libourne).

- Suite à l'étude du groupe de travail, et du mandat qui lui a été donné, les deux « mandats de vente » des locaux de Bruges et de Libourne ont été signés avec la société CBRE Conseil & Transaction | Bordeaux par l'intermédiaire de Nathalie LE BOLC'H - Directrice Adjointe.
- Une visite du siège de Bruges a été faite mi-décembre 2020, et nous sommes en attente d'un retour de CBRE Conseil & Transaction | Bordeaux.

COMITÉ DE DIRECTION

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE CENON – JEAN LUC BIDART

- Après plusieurs rendez-vous avec les services de la Mairie de Cenon, le dossier est en instruction, et le District de la Gironde est en attente de divers documents pour commencer les études (foncier, urbanisme, etc.)
- Le groupe de travail recevra les trois architectes, le jeudi 21 Janvier 2021 pour une présentation de leur dossier.

DOSSIER PARTENARIAT

- Avant la présentation du dossier partenariat, Alexandre GOUGNARD - Président du District tient à féliciter nos deux collaborateurs, Laure MARGUERITAT et Nicolas SOULÉ, pour le travail qu'ils ont effectué et qui plus est dans la situation particulière liée au COVID-19.
- Le premier travail de nos collaborateurs a été de dresser un bilan des quatre années, et de construire une offre cohérente en adéquation avec les attentes des partenaires.
- Nicolas SOULÉ fait un bilan des actions visant le partenariat au District de la Gironde :
 1. Nous pouvons nous féliciter du renouvellement de l'ensemble des partenaires 2016/2020 sur 2020/2024 soit sept reconductions de partenariat.
 2. Six nouveaux partenaires ont rejoint le District de la Gironde, ce qui porte le nombre de partenaires à treize.
- Il est également fait projection d'un site qui est actuellement en construction par nos services. Ce site aura pour but de proposer notamment « une offre licencié » - Il devrait être en ligne courant janvier 2021.

GIRONDE MAG' FOOT

- Il est fait un point sur le nouveau GIRONDE MAG' FOOT.
- Le magazine sera distribué sur l'ensemble du territoire girondin (mairies, clubs, licenciés, etc.) avec une périodicité de (6) six numéros par année.
- GIRONDE MAG' FOOT sera imprimé à 1.500 exemplaires et visible via un format digital.
- Les Membres du Comité de Direction seront mis à contribution pour la distribution de 600 exemplaires à destination des clubs girondins.

CARTE INTERACTIVE

Depuis la fusion des quatre anciens districts, le District de la Gironde est devenu l'un des plus gros District de France, le département est très étendu et les clubs très nombreux, c'est parfois compliqué de s'y retrouver !

Après ce constat, notre collaboratrice, Manon DUPLESSY, a travaillé sur la création d'une carte interactive.

Simple d'utilisation et instinctive, cette carte permet de visualiser les clubs dans leur ensemble, mais aussi de sélectionner les clubs, les spécificités :

- Clubs ayant une équipe Seniors féminine
- Clubs ayant une équipe Jeunes féminine
- Clubs Futsal
- Clubs Foot Entreprise
- Clubs ayant une équipe engagée dans le Critérium Séniors à 7
- Clubs ayant une section Foot en Marchant

Comment ça fonctionne ?

Grâce au menu présent sur la gauche de la carte, il faut sélectionner et désélectionner les filtres qui intéressent.

Lien vers la carte - [ICI](#) -

PRIME DE COMPENSATION DE PERTE DE SALAIRE

- Une ordonnance de l'état autorise l'employeur à verser exceptionnellement une prime de compensation de perte de salaire pour la période du premier confinement, avec un arrêt total de l'activité.
- Le District de la Gironde applique cette possibilité pour les personnels dont le salaire ne dépasse pas 1,3 SMIC brut. Trois collaborateurs sont concernés et par conséquent une prime forfaitaire sera versée.

COMITÉ DE DIRECTION

MODIFICATION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE FEDERALE

- Nicolas SOULÉ fait une présentation aux Membres du Comité de Direction du dossier de modification de l'infrastructure informatique fédérale.
 1. Suite à la fin du support de Windows 7, les ordinateurs qui accéderont au réseau de la FFF, devront être en Windows 10.
 2. L'architecture full cloud impose une bonne connexion internet pour pouvoir travailler dans de bonne condition. Le lien FFF actuel sera supprimé et chaque district devra mettre en place deux liens internet financés par lui-même.
 3. La suite bureautique Office n'est plus accessible à la vente. La suite Office 365 se trouvera comprise dans les abonnements utilisateurs facturés aux districts.
 4. Refonte des applications métier au format web qui seront plus intuitives et accessibles elles aussi de n'importe où.

Frédéric HUGUET – Président de la Commission des Finances et Nicolas SOULÉ – Directeur Général du District sont en charge de suivre ce dossier, et présenteront les investissements au prochain Comité de Direction (ordinateurs, suite Office 365, lien internet, etc.).

MESURES DEROGATOIRES SUR L'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Le Comité Exécutif de la FFF, dans sa séance du 25 Novembre 2020, a adopté des mesures dérogatoires sur l'application du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

L'extrait du procès-verbal du Comité Exécutif :

« Le Comité Exécutif,

Compte-tenu de la crise sanitaire qui perdure et de la période de confinement déjà subie à ce jour, sans préjuger d'autres éventuelles à venir,

Rappelé l'article 18 des Statuts de la FFF qui prévoit que le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements»,

Rappelé par ailleurs l'article 3 des Règlements Généraux de la FFF qui prévoit que « le Comité Exécutif peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football », Page 2 PV COMEX du 25 novembre 2020

En application de ces deux textes, prononce déjà les mesures dérogatoires suivantes en matière d'arbitrage :

- Repousse la date d'examen de la situation des clubs du 31 janvier 2021 au 31 mars 2021 pour permettre aux instituts de formation d'organiser les sessions de formation qu'ils n'ont pas pu mettre en place pendant le confinement ;
- Recule la date fixée par l'article 49 pour la publication des listes des clubs en infraction, du 28 février 2021 au 30 avril 2021 ;
- Repousse la date pour comptabiliser le nombre de matchs effectués par les arbitres, du 15 au 30 juin 2021»

Autrement dit, les clubs, qui seraient en difficulté pour atteindre le nombre d'arbitres statutaire, ont désormais jusqu'au 31 mars 2021 inclus pour former de nouveaux arbitres via les FIA.

Les dates d'examen des Commissions du Statut de l'Arbitrage sont ainsi repoussées au 30 Avril 2021 pour la deuxième situation puis au 30 Juin 2021 pour la troisième et dernière situation.

COMPÉTITIONS – COVID-19

A l'arrêt depuis mi-octobre 2020, les championnats amateurs pourraient reprendre fin janvier 2021, à condition que la situation sanitaire le permette.

Le préambule fixé par la FFF est que les montées et descentes réglementaires doivent se faire. Il faudra établir un classement. Un groupe de travail a été constitué réunissant notamment plusieurs Présidents de Districts et de Ligues, et trois hypothèses sont ressorties de leurs travaux :

COMITÉ DE DIRECTION

La première : Mener les championnats à leur terme de façon classique, avec des matches aller-retour. Cette option paraît difficilement réalisable. Le nombre de dates disponibles ne semblant tout simplement pas suffisantes.

Au niveau départemental, aucune équipe n'a joué plus de quatre rencontres dans son championnat. Qui plus est, il faut prendre en compte d'éventuelles intempéries qui engendreraient des reports impossibles à recaser dans le calendrier.

La deuxième : Aller le plus loin possible dans les championnats et s'ils ne peuvent se terminer en raison du contexte sanitaire ou des conditions climatiques, appliquer un classement au quotient.

Retenue la saison dernière, cette solution avait provoqué de multiples inégalités et nombreuses contestations.

La troisième : Finir la phase aller, et instaurer des PLAY-OFFS et des PLAY-DOWN (les modalités précises restent à déterminer) qui permettraient de fixer les montées et les descentes entre chaque division. Une solution qui aurait le mérite "de ne pas occuper toutes les dates", jours fériés y compris, et laisserait la possibilité aux clubs d'organiser leurs différentes manifestations dont leurs tournois de fin de saison.

Ces trois possibilités seront présentées aux clubs dès le début de l'année 2021.

Un débat s'instaure entre les membres du Comité de Direction, et le choix de la troisième hypothèse apparaîtrait la plus adéquate à nos compétitions départementales.

Dans l'attente du choix des clubs, le CD valide à l'unanimité une réelle préférence pour la troisième hypothèse.

POINT SUR LES LICENCIES FFF

Si nous comparons les chiffres des licenciés à la même date lors de la saison 2019/2020, nous pouvons noter une baisse globale des licenciés en Gironde (-10,2 %) entre les deux périodes.

A la lecture des chiffres, le Comité de Direction constate :

- Qu'il n'y a pas de perte de licenciés chez les séniors masculins, ce qui est plutôt une surprise dans une catégorie qui était plutôt en baisse ces dernières saisons.
- Qu'il n'y a pas de perte de licenciées chez les séniors féminines,
- Qu'il y a une baisse globale des licenciés jeunes, et ce sont les écoles de foot qui sont les plus touchées par cette baisse par rapport à la même période en 2019-2020.

Le foot d'animation (U6/U11) compte une perte sèche de 2.620 licencié.e.s soit 2.439 jeunes garçons (-23,4 %) et 181 jeunes filles (-11,1%).

Le constat est que beaucoup de parents n'ont pas encore décidé s'ils allaient remettre leur enfant dans un club de football avec cette crise sanitaire du COVID-19.

Alexandre GOUGNARD – Président du District invite les Membres du Comité de Direction à réfléchir, très rapidement, à un éventuel plan d'action, et de relance, et ce afin de donner envie aux jeunes de contractualiser une licence de football en Gironde.

DEMANDE DE DEMANDE D'INDEMNISATION

Alexandre GOUGNARD, n'a pas participé aux débats et au vote du Comité de Direction sur ce dossier.

Il a, de ce fait, quitté la salle du Comité de Direction, et a laissé la Présidence du Comité de Direction à Jean-Luc BIDART – Vice-Président Délégué du District de la Gironde.

Jean-Luc BIDART fait une présentation de la demande d'indemnisation d'Alexandre GOUGNARD - Président du District de la Gironde, pour ce nouveau mandat 2020/2024.

1. Le Bureau du District de la Gironde a donné son accord à l'unanimité lors de sa réunion du vendredi 04 décembre 2020, dans le respect des préconisations de la commission RH.

COMITÉ DE DIRECTION

2. Le 23 juin 2018, les clubs du District de la Gironde élargissaient le principe de rémunération (ou indemnisation) aux membres du Comité de Direction en votant l'ajout de l'article 13.8 des statuts qui énonce dans son point 1 (ci-dessous)

« Certains membres du Comité de Direction peuvent recevoir une rémunération (ou indemnisation) dans le cadre de l'exécution de leur mandat électif. Leur nombre, les modalités et le montant de cette rémunération (ou indemnisation) sont fixés par le Comité de Direction, à la majorité des deux tiers de ses membres présents, en dehors de la présence des dirigeants concernés, conformément aux dispositions des articles 261-7.1.d et 242 C du Code général des impôts. »

3. Le 29 Septembre 2018, le Comité de Direction du District avait validé le process d'étude d'une telle demande et le versement d'une indemnité mensuelle de 1.000 €uros/brut au bénéfice d'Alexandre GOUGNARD pour la durée du mandat, soit juin 2020.
4. Le 19 Septembre 2020, l'Assemblée Générale Élective a renouvelé sa confiance à la liste menée par Alexandre GOUGNARD pour la période 2020/2024.
5. Alexandre GOUGNARD a saisi la commission RH par courrier du 23 Novembre 2020 pour étudier le renouvellement de son indemnisation.
6. Alexandre GOUGNARD sollicite au 1^{er} octobre 2020, l'attribution d'une indemnité mensuelle de 1.000 €uros/net, soit approximativement 1.221 €uros/brut. Pour rappel la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine participe à hauteur de 50% du montant mensuel de l'indemnisation allouée sur la base de 75% du SMIC.

La demande d'Alexandre GOUGNARD s'appuie sur la charge de travail demandée, sur l'investissement nécessaire à la poursuite du développement de l'institution, et sur l'animation indispensable du dossier « Horizon 2030 ».

Cette demande et son traitement s'inscrivent dans le process des demandes de rémunérations ou d'indemnisations d'un membre du comité de direction voté le 29/09/2018.

Cette demande d'indemnisation, sur la base de 75% du SMIC, ne comporte aucune demande d'augmentation d'indemnité, seulement une mise à niveau de la somme prévue en 2018.

AVIS ET PRECONISATIONS DE LA COMMISSION RH

Pour rappel, la commission n'a pas au titre de la demande déposée par Alexandre GOUGNARD, à se prononcer sur le principe de la rémunération (ou indemnisation du Président), ce point a déjà été tranché par un vote du Comité de Direction en date du 27 janvier 2018.

La commission doit émettre un avis et des préconisations sur les modalités d'attribution de l'indemnisation demandée :

1. Sur le point de départ de l'indemnisation : la demande porte sur un effet au 1^{er} octobre 2020.
La commission propose de valider la date d'effet au 1^{er} Octobre 2020, premier mois suivant la date de renouvellement du Comité Directeur, le 19 septembre 2020.
2. Sur le point de la durée, les fonctions d'Alexandre GOUGNARD n'étant pas susceptibles de modifications jusqu'à la fin du mandat en cours, **la commission préconise de fixer la date de celui-ci comme terme de cette indemnisation.**
3. Sur le point du montant de l'indemnisation et au regard des implications que nécessite la fonction de Président d'un District de 45 000 licenciés, **la commission préconise l'attribution d'une allocation forfaitaire mensuelle, représentant 75% du SMIC qui représente 1.154,56 €uros/brut (soit environ 910 €uros/net à ce jour) du 1^{er} Octobre 2020 jusqu'au terme du mandat, en théorie le 30 Juin 2024.**
En effet, ce montant correspond à la tolérance administrative dite des ¾ du SMIC appliqué pour indemniser les dirigeants bénévoles d'associations.

Il en découle que cette indemnisation brute suivrait l'évolution de la valeur du SMIC.



COMITÉ DE DIRECTION

En complément, la commission précise également que le statut fiscal et social d'Alexandre GOUGNARD au travers de son rattachement au régime général de la sécurité sociale ne lui permet pas de bénéficier du régime de l'abandon de frais réservé aux bénévoles

Suite à la présentation de la demande d'indemnisation d'Alexandre GOUGNARD - Président du District de la Gironde par Jean-Luc BIDART, chacun des membres du Comité de Direction est invité à réagir à cet avis et dans un second temps à se prononcer.

Un débat d'instaura entre les membres du Comité de Direction, et il est procédé au vote à bulletin secret.

24 (vingt-quatre) votant.e.s au moment du vote

Mmes LAGARDE Valérie, LUCAS Nathalie - MM. BANEY Hubert, BARAT Erik, BIDART Jean Luc, CATALAA Jean Louis, CHAUVIN Jean Bernard, COENE Éric, DARMUZEY Yvon, DARRIET Didier, DUBARRY Christian, DUBEDAT Jean-Pierre, DUNOGUIEZ Nicolas, DUPIOL Alain, GOMEZ Antoine, GRENIER Patrick, HUGUET Frédéric, LAGU Michel, LALANNE Joël, LO PINTO Yannick, LUCANTE Robert, RAFI Ali, SARRAUTE Romain, ZOLOTA Samir.

Question :

Allocation forfaitaire mensuelle à Alexandre GOUGNARD – Président du District de la Gironde, représentant 75% du SMIC qui représente 1.154,56 euros/brut (soit environ 910 euros/net à ce jour) du 1^{ier} Octobre 2020 jusqu'au terme du mandat, en théorie le 30 Juin 2024.

- POUR : 21 (vingt et un)
- CONTRE : 2 (deux)
- ABSTENTION : 1 (un)

La demande d'Alexandre GOUGNARD – Président du District de la Gironde est validée par le Comité de Direction.

Fin de réunion à 12h30.

Le Président
Alexandre GOUGNARD

La Secrétaire Générale
Valérie LAGARDE